



Appel d'offre

Etude sur l'application et l'appropriation de la loi 004/2021 du 15 septembre 2021 portant modification de certaines dispositions de la loi n°15/72 du 29 juillet 1972 portant code civil en République Gabonaise

Coordination du Projet

Juin 2024

Contexte

Le projet « Citoyennes Engagées », financé par la Délégation de l'Union Européenne au Gabon et mis en œuvre depuis novembre 2021, vise à contribuer à la réduction des inégalités femme-homme et renforcer le pouvoir d'agir des femmes au Gabon. Afin d'atteindre cet objectif global, le projet, entre autres objectifs, entend participer à la mise en place des stratégies plus efficaces et ainsi influencer les processus décisionnels en matière de droit des femmes afin d'améliorer les pratiques. Pour ce faire, le projet prévoit la réalisation d'études et enquêtes visant à interroger et examiner les dispositifs mis en œuvre au Gabon ainsi que leur appropriation pour améliorer l'égalité de genre. C'est dans ce cadre que la réalisation de la présente étude intervient. Elle portera sur **l'application et l'appropriation de la loi 004/2021 du 15 septembre 2021 portant modification de certaines dispositions de la loi n°15/72 du 29 juillet 1972 portant code civil en République Gabonaise**. En effet, cette loi a redéfini et redistribué les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes dans le cadre du mariage en mettant un point d'honneur sur plusieurs dispositions, dont les suivantes :

- « la famille est gérée conjointement par les époux dans l'intérêt du ménage et des enfants. Les époux assument conjointement la direction morale et matérielle de la famille et la prospérité de celle-ci, à élever leurs enfants et à préparer l'établissement de ces derniers. » Article 253 nouveau ;

- « Si les conventions matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du ménage, ceux-ci y contribuent à proportion de leurs facultés respectives » article 259 nouveau ;

- « Chaque conjoint peut exercer la profession de son choix et peut, aliéner ou obliger seul ses biens propres » article 261 nouveau ;

- « Le divorce peut être prononcé par consentement mutuel des époux ou à la demande de l'un des conjoints » article 266 nouveau.

Analyser l'application, les effets et même l'appropriation de cette loi par les populations, implique des outils et méthodes appropriés pour obtenir des résultats probants. C'est dans ce cadre que la coordination du projet « Citoyennes engagées » sollicite un consultant expert pour réaliser ladite enquête.

Objectif

Au regard des nouvelles orientations apportées par la loi 004/2021 du 15 septembre 2021 à travers les dispositions susmentionnées, l'étude permettra d'analyser d'une part l'impact ou les effets que celles-ci ont entraîné dans les relations de mariage en termes d'égalité homme-femme au Gabon. D'autre part, elle mettra en exergue le niveau d'appropriation de cette loi par la population gabonaise.

Missions et responsabilités

Sous la supervision de l'équipe de coordination du projet, le consultant devra remplir les tâches et missions suivantes :

- Définir un échantillonnage représentatif des cibles de l'étude dont la population gabonaise et des professionnels du droit de la famille ;
- Produire deux modèles de guide d'entretien adapté à chaque cible ;
- Participer à une réunion de cadrage avec l'équipe de coordination du projet ;
- Administrer les guides d'entretien aux cibles de l'enquête ;
- Elaborer un rapport d'étude.

Méthodologie

L'étude devra être réalisée dans une approche aussi bien qualitative que quantitative. Toutefois, le consultant dans son offre technique proposera une méthodologie détaillée et suffisamment explicite permettant d'atteindre l'objectif visé et les résultats attendus. Cette méthodologie devra aller au-delà de la simple reprise des tâches et missions ci-dessus mentionnés mais présenter une véritable logique d'intervention.

Livrables

Le consultant s'engage à fournir au demandeur les éléments suivants :

- Un échantillonnage représentatif des cibles de l'étude ;
- Des guides d'entretien ;
- Un rapport d'étude.

Durée

La présente étude est réalisable de juillet à Août 2024 à Libreville.

Profil, qualification et compétences requises

Le consultant doit avoir le profil ci-après :

- Avoir une expérience significative en lien avec les objectifs de l'étude et/ou dans la conduite d'une mission similaire ;
- Avoir une expérience significative en lien avec les objectifs de l'étude et/ou dans la conduite d'une mission similaire ;
- Avoir une bonne connaissance de la législation gabonaise notamment le code civil ancien et nouveau principalement la loi 004/2021 portant modification de certaines dispositions de la loi 15/72 du 29 juillet 1972 portant code civil en République Gabonaise;
- Avoir une bonne connaissance du contexte social du pays.

Composition et soumission du dossier

- Une offre technique détaillée intégrant la compréhension de la mission, la méthodologie proposée ainsi qu'un plan de travail ;
- Un calendrier déclinant les différentes étapes de la formation ;
- Un curriculum vitae détaillé présentant toutes les références et les expériences en rapport avec l'objet de la mission ;
- Une offre financière détaillée raisonnable, précisant les quantités, les coûts unitaires et le coût total de la prestation libellé en Francs CFA et en euro. Ce coût total ne devra pas dépasser 900.000 FCFA

Les dossiers complets de candidature doivent être soumis aux adresses ci-dessous à compter de la date de publication de l'offre jusqu'au 30 juin 2024 au plus tard :

l.zannier@aedh.org

oyaneerika@gmail.com

dalianaayaminvingoufall@gmail.com

Pour toute information complémentaire, veuillez joindre les numéros suivants :
066436475/077368655